



PISCINE MUNICIPALE HELENE DUFENIEUX

Saint-Tropez



Adresse : Piscine municipale de Saint-Tropez
Route des Salins
83990 Saint-Tropez
0494975091

MESURES SANITAIRES DUES AU COVID 19

Selon le guide de recommandations sanitaires pour les piscines en date du 16 juillet 2020

A partir du mardi 1^{ER} septembre 2020, la piscine ouvre à nouveau.

Afin de pouvoir accueillir au mieux l'ensemble des usagers, un protocole sanitaire est mis en place.

Vous trouverez ainsi toutes les recommandations sanitaires ci-après.

Il est vivement conseillé de réserver votre venue, auprès de l'accueil de la piscine au 04.94.97.50.91, pendant les heures d'ouverture au public, l'effectif dans la piscine étant limité.

1) Organisation pour entrer dans la structure:

- Information par affichage sur les modalités d'accès au bassin sur le parking
- Une seule entrée pour le public définie par fléchage, avec, au sol, une démarcation de distanciation sociale visible de tous.
- Chaque personne devra attendre et entrer dans le hall de la piscine munie d'un masque (pour les personnes de plus de 11 ans), qui sera retiré avant d'accéder au bassin.

LORS DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC :

L'entrée des usagers se fera soit individuellement, soit en famille ; chaque personne devant attendre son tour à l'extérieur, devant la zone indiquée.

LORS DES CRENEAUX ATTRIBUES AUX ASSOCIATIONS :

L'entrée par les adhérents sera organisée par les dirigeants

- Dans le hall d'accueil, chaque personne doit :
 - se désinfecter les mains à l'aide du gel hydro alcoolique mis à disposition à côté de la caisse ;
 - se déchausser et mettre ses chaussures dans son sac ;
 - passer du côté des vestiaires par le cheminement indiqué, à savoir la cabine individuelle de gauche côté femme, et celle de droite côté homme.

2) Organisation dans les vestiaires

Les vestiaires collectifs resteront fermés au public ainsi qu'aux associations, hormis pour les bébés baigneurs.

Un certain nombre de casiers et trois cabines individuelles resteront à la disposition des usagers, ceux-ci devront être désinfectés avant et après chaque utilisation par les usagers.

Pour cela, il sera mis à disposition, du produit désinfectant (agrée anti coronavirus) ainsi que du papier. Les feuilles de papiers utilisées devront être déposées dans les poubelles mises à cet effet.

Une fois les affaires rangées dans le casier (obligatoire pour tous), les usagers peuvent retirer leur masque et le jeter dans la poubelle devant les douches.

Ensuite, chaque personne devra prendre une **douche savonnée** avant de pouvoir accéder au bassin.

Lors du passage par le pédiluve, et afin d'éviter tout croisement, les personnes accédant au bassin seront prioritaires.

3) Organisation dans et aux abords de l'eau

Aucune serviette ne pourra être apportée au bord du bassin.

Seuls, le bonnet de bain, le pince-nez ainsi que les lunettes seront autorisés dans le bassin.

Tout autre besoin en matériel sera prêté par les maitres-nageurs. Le matériel devra être rendu auprès de ces derniers, et non rangé, afin de le désinfecter entre chaque utilisateur.

Dans le bassin, les nageurs devront respecter la distanciation imposée par le ministère des sports qui est de deux nageurs par ligne d'eau.

Pour l'espace dédié au ludique (le mercredi après-midi, ainsi que le samedi), le respect des distanciations sociales est exigé (3 m²/personne).

Les bancs autour du bassin ne seront plus à la disposition ni des usagers, ni du personnel.

4) Organisation sortie de l'eau et retour aux vestiaires

A la sortie, il est demandé aux personnes de ne pas prendre de douche, sauf pour raison médicale, afin d'éviter le croisement entre usagers.

Toutes les personnes remettront leur masque pour s'habiller.

Comme précisé dans le chapitre 2, les casiers utilisés devront être désinfectés au départ des usagers.

Les chaussures resteront dans les sacs jusqu'à la sortie des vestiaires.

5) Organisation pour la sortie de la piscine

La sortie du vestiaire se fera par le vestiaire collectif amenant à l'accueil de la piscine.

Les usagers pourront se rechausser dans le hall d'accueil.

Les sèche-cheveux ne pourront être utilisés, comme le stipule la réglementation imposée.

De même, il ne sera plus possible de rester dans le hall pour se coiffer, se maquiller.

La sortie du hall s'effectuera par la porte de droite, amenant sur la descente côté véhicules de service.

Cela permettra d'éviter tout croisement avec le public arrivant.

6) Présence de personnes extérieures

A compter du 1^{er} septembre, les parents ou autre accompagnateurs d'enfants, et ne se baignant pas, ne pourront plus accéder ni aux vestiaires, ni au bord du bassin.

7) Test de natation

Toute personne devant effectuer un test de natation devra désormais prendre rendez-vous auprès de l'accueil de la piscine.